

Sommaire

Page	Production industrielle: Il n'y a que les prix et les profits qui augmentent vraiment	3
2	Aides publiques aux entreprises: Conditionnalité des aides, une urgence! L'exemple du crédit d'impôt recherche	4
	Définition de l'entreprise: Vers un service public de l'information des IRP?	6
	Crise sanitaire: Un niveau historique du taux d'épargne des ménages	7
	Salaire: Une perspective de « coup de pouce » au Smic qui s'éloigne	8
	Consommation des ménages: Les dépenses pré-engagées des ménages pèsent très lourd, et de plus en plus, sur les petits budgets	10
	Retraites: Les dangers de la capitalisation	12
	Territoires: Une forte concentration territoriale de l'emploi défavorable aux salariés	14
	Portrait: L'engagement de Joséphine Pencalet, de la lutte des sardinières à l'accès à la mairie de Douarnenez (1925)	16
	Statistique: On peut débattre de tout, y compris des chiffres!	17

Page	À lire: Ernest Mandel (1988), Défense de la planification socialiste, Actuel Marx, n° 3	p. 103 - 115
------	---	--------------

Repères statistiques

Édito

Il faut un plan de rupture

Nous avons vu cet été que de nombreuses multinationales du CAC 40 affichent des résultats en hausse et que le total des bénéfices de 37 de ces entreprises atteint 57 milliards d'euros au premier semestre 2021. Une étude du journal *Challenge* montre quant à elle que le patrimoine cumulé des 500 plus grandes fortunes de France a augmenté de 30 % en un an, notant que ce montant total « tutoie les 1 000 milliards d'euros ». Mais le gouvernement nous dit que c'est la crise, il impose sa réforme de l'assurance chômage, menace de réformer les retraites en allongeant la durée du travail et demande poliment aux chefs d'entreprise d'augmenter les salaires, sans augmenter le Smic ni le point d'indice. Indéniablement, la crise n'est pas la même pour tout le monde!

L'argent public donné aux entreprises depuis des mois avec le fameux « quoi qu'il en coûte » n'arrive jamais jusqu'aux travailleurs et travailleuses. Pire, il sert à enrichir encore les actionnaires des multinationales. Il est aberrant de verser de telles sommes sans imposer de conditions aux entreprises qui les perçoivent... Les aides publiques doivent être soumises à l'obligation de préserver les emplois,

d'augmenter les salaires, d'aller vers l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, d'investir dans l'entreprise et dans la recherche tout en préservant l'environnement.

C'est le sens des revendications portées par la CGT sur la suppression de l'ex-CICE, du CIR, des allègements de cotisations et pour la taxation des profits financiers, la lutte contre l'évasion fiscale. C'est ce qu'elle porte aussi avec le collectif « Plus jamais ça » et son plan de rupture. Il est urgent d'améliorer les conditions de vie et de travail de toutes et tous, il est urgent de stopper le réchauffement climatique et ses conséquences sur notre environnement. Il ne suffira pas de demander poliment aux entreprises d'être plus vertueuses ou d'appeler de ses vœux au changement des comportements individuels... Il faut changer très vite les logiques économiques à l'œuvre et investir massivement dans les services publics, la formation, la recherche, la relocalisation des productions et la réappropriation sociale d'activités essentielles. Ce n'est pas d'un « plan de relance » dont l'économie française a besoin: c'est d'un plan de rupture.

Marie Buisson,
membre de la CEC

Restez informé-e-s



Abonnez-vous à la
newsletter CGT.fr

cgt.fr/newsletter/sabonner



Production industrielle

Il n'y a que les prix et les profits qui augmentent vraiment

Selon l'Insee, « En juillet 2021, la production augmente de nouveau, dans l'industrie manufacturière (+0,6 % après +1,0 %), comme dans l'ensemble de l'industrie (+0,3 % après +0,6 %) ». C'est une évolution sur deux mois qui n'est pas nécessairement significative. Il faut prendre un peu de recul.

En effet, toujours d'après l'Insee : « Par rapport à février 2020 (dernier mois avant le début du premier confinement), la produc-

tion reste en net retrait dans l'industrie manufacturière (-5,5 %), comme dans l'ensemble de l'industrie (-4,8 %). »

Surtout, il est intéressant de consulter l'évolution de cet indice depuis quelques années, comme on peut le faire ici : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5422354>.

Il y apparaît :

- qu'après la chute de ces dernières décennies, la production industrielle s'était redressée vers 2016-2018 dans toutes ses grandes composantes, un peu péniblement mais quand même assez nettement, sur-

tout pour les matériels de transport ;

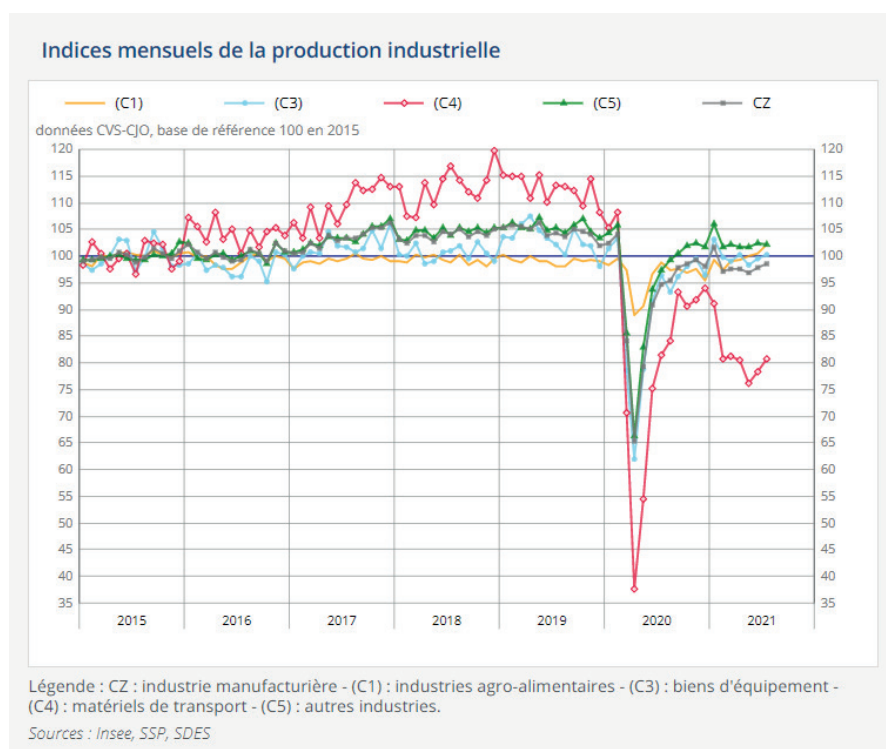
- qu'un certain fléchissement était perceptible en 2019, bien avant l'arrivée officielle du Sars-CoV-2 ;
- que le rattrapage actuel, après la chute du premier semestre 2020, permet à peine une remise au niveau de 2015 dans la plupart des secteurs ;
- que l'IPI semble stagner depuis le début de 2021 et même peut-être replonger pour les matériels de transport.

Par ailleurs, le commerce extérieur de biens manufacturés ne se redresse pas¹... et l'emploi dans l'industrie continue de décliner ou, au mieux, de stagner après une timide embellie vers 2018².

Des prix et des marges qui augmentent

Certes, les prix industriels augmentent (de 8,0 %) sur un an, bien au-delà du rattrapage après 2020. Cela pourrait d'ailleurs peser sur l'indice des prix à la consommation.³

C'est en partie imputable à des difficultés d'approvisionnement et à la hausse des prix du pétrole. Mais, en tout cas, cela n'affecte pas les profits qui se portent fort bien d'une manière générale, et sans doute aussi dans l'industrie. Globalement, le taux de marge des entreprises, indicateur de profit,



1. <https://lekiosque.finances.gouv.fr/>

2. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2496914>

3. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5403039>

est à un niveau historiquement élevé, supérieur à 40 %⁴.

Certains médias nous montrent un peu complaisamment les plaintes, parfois justifiées, de petits patrons qui ont souffert et souffrent encore. Mais, il existe aussi et surtout des « profiteurs de crise » qui ont largement bénéficié, directement ou

indirectement, légalement ou non, des centaines de milliards d'aides diverses aux entreprises ainsi que des dépenses des consommateurs très aisés.

Le diagnostic global établi par la CGT demeure plus que jamais pertinent⁵ : les intelligences, paraît-il brillantes, qui détiennent le pouvoir ou l'en-

tourent, feraient mieux d'écouter les représentants des salariés qui connaissent leurs métiers. Et pas seulement les grands patrons qui ne sont souvent que des financiers pour lesquels l'industrie française et l'emploi ne sont que des sujets secondaires.

Alain Gély

Aides publiques aux entreprises

Conditionnalité des aides, une urgence !

L'exemple du crédit d'impôt recherche

La commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI) installée auprès de France Stratégie a rendu son rapport⁶ sur le crédit d'impôt recherche (CIR) en juin 2021. L'occasion de reparler de l'(in)efficacité de ce type de dispositif.

La question des aides publiques aux entreprises est centrale compte tenu de l'importance de leurs montants. Elles sont difficilement quantifiables précisément. Par soucis de transparence, de démocratie, il est impératif d'avoir des évaluations précises de leur niveau et de leur efficacité, afin de commencer par supprimer celles qui sont inefficaces, et mettre des conditionnalités exigeantes et contrôlées pour les autres, car il s'agit d'argent public. Elles ne doivent plus être un droit,

à guichet ouvert, mais devenir un engagement avec des devoirs pour pouvoir en bénéficier.

Une étude de France stratégie fait le bilan du crédit d'impôt recherche (CIR).

Un bref historique du CIR

Le CIR a été créé en 1983 pour doper la recherche des entreprises. Il a depuis connu des évolutions. En 2004, une modification dans le mode de calcul a introduit en plus du volume d'argent consacré à la recherche, un paramètre d'évolution du montant des dépenses, pour inciter les entreprises à augmenter les budgets de recherche. Ce paramètre d'évolution a été supprimé en 2008 en ne prenant plus en compte que le volume. Le niveau des dépenses pris en compte n'est pas plafonné – il y a simplement un taux réduit de 5 % pour les sommes supérieures à 100 millions d'euros. Cependant, cette mesure peut être contournée

facilement dans les groupes puisque le calcul se fait société par société, ce qui permet au groupe d'étaler les montants dans les différentes filiales.

Le coût faramineux du dispositif en cause

L'étude de France Stratégie constate que « *ce dispositif a généré une créance fiscale de 6,8 milliards d'euros en 2018, soit 3,8 fois plus qu'avant la réforme (1,8 milliard en 2007)* », et qu'il est le plus généreux de l'ensemble des pays de l'OCDE. En effet elle indique : « *La France est actuellement considérée comme le pays où le poids relatif de l'ensemble des aides à la R & D privée par rapport au PIB est le plus élevé, devant la Fédération de Russie et le Royaume-Uni. Pour les seules aides fiscales, la France (avec un ratio de 0,29 % du PIB) se situe également au tout premier rang, devant le Royaume-Uni (0,25 %), l'Autriche,*

4. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5419165?sommaire=5414151>

5. <https://www.cgt.fr/sites/default/files/2021-05/8%20pages%20Industrie.pdf>

6. <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2021-rapport-cnepi-cir-juin.pdf>

l'Italie et la Belgique (environ 0,18 % dans les trois cas), le Portugal (0,17 %), l'Australie et les Pays-Bas (0,14 % dans les deux cas), ainsi que la Corée (0,13 %) ».

Une efficacité très limitée... pour ne pas dire nulle.

L'étude indique que le manque à gagner pour les finances de l'État est de l'ordre de 4,5 milliards d'euros par an par rapport à l'ancien système – il est donc en cumul de 54 milliards d'euros sur les douze dernières années. Compte tenu de ce montant très important, il convient d'en vérifier l'efficacité. France Stratégie en dresse un bilan très mitigé. Le premier constat est que l'on observe *« des effets positifs mais modérés sur les activités de R & D et d'innovation, et pas d'impact significatif sur la valeur ajoutée et sur l'investissement, à l'exception de l'investissement incorporel »*. France Stratégie fait référence à une étude de l'OCDE. Celle-ci indique qu'en général l'impact des aides est plus marqué pour les PME que pour les grandes entreprises. Or en France ce dispositif favorise plus les grands groupes et de ce fait l'OCDE note que l'efficacité en France est inférieure à des pays ayant un système moins généreux. De plus une étude⁷ de l'Institut des politiques publiques (IPP), de l'École d'économie de Paris, PSE indique :

- qu'il n'y a pas d'impact significatif sur la probabilité de déposer un brevet ;
- qu'il n'y a pas d'impact visible sur la valeur ajoutée des entreprises bénéficiaires ;
- que le CIR n'a pas eu d'effet causal sur le taux d'investissement global des entreprises.

Elle souligne que l'impact n'est positif et significatif que sur les seuls investissements incorporels (par exemple l'acquisition de logiciels ou de brevets).

L'étude insiste sur le fait que le crédit d'impôt recherche a *« des effets positifs sur les PME, mais pas d'effet significatif établi en ce qui concerne les ETI et les grandes entreprises »*. Compte tenu des montants mobilisés, et alors que ce sont les grandes entreprises qui sont les premières bénéficiaires de la manne, il est légitime de s'interroger sur la pertinence du dispositif tel qu'il est.

Peu d'impact sur « l'attractivité »

L'étude s'intéresse ensuite à l'impact du dispositif sur l'attractivité du pays. Le premier constat est que malgré le dispositif, le poids de la R & D des groupes français a baissé d'un tiers entre 2005 et 2019 dans le classement mondial des grands groupes investisseurs en R & D. Les entreprises chinoises renforcent considérablement leur poids dans la recherche et développement. Alors qu'en 2005 elles représentaient 0,2 % des dépenses, en 2019 elles en représentent 12 %. En revanche le poids relatif des groupes français passe de 6,5 % en 2005 à 4,6 % en 2019 malgré le système avantageux mis en place en France. Il en va de même pour les investissements en R & D des groupes étrangers en France. Si ceux-ci se sont légèrement accrus, le rapport indique que *« si les investissements étrangers ont augmenté en France durant la période, la croissance de ces investissements n'est donc ni à la mesure des efforts français en R & D en France et encore moins à la mesure de celle*

des efforts mondiaux des groupes étrangers », indiquant également que *« les données sur l'évolution de la R & D en France couplées avec celles sur la R & D des groupes étrangers dans le monde font ressortir une certaine perte d'attractivité de la France pour les groupes étrangers »*.

France Stratégie indique aussi que *« l'aide à la R & D n'est pas le facteur décisif pour la localisation des activités de R & D des firmes multinationales »*. L'étude pointe comme éléments importants, *« le dynamisme d'un écosystème local et d'excellence, des critères liés aux garanties institutionnelles, des facteurs spécifiques à l'histoire de l'entreprise ainsi qu'à l'intensité technologique du secteur dans lequel elle opère »*.

Là aussi l'étude est très critique sur l'influence du dispositif sur l'attractivité pour localiser en France la R & D des groupes internationaux.

Le CIR : très efficace pour réduire l'impôt des entreprises

Si le dispositif est peu opérant pour le développement de la R & D, sur la localisation de la R & D des grands groupes étrangers en France, en revanche elle a un impact très important sur le taux d'imposition. Le rapport indique que le crédit d'impôt recherche diminue de manière plus que significative le taux d'imposition des entreprises. L'étude explique qu'il *« réduit de 5 à 15 points le taux implicite d'imposition sur les sociétés »*.

Un dispositif qui coûte aux finances publiques près de 7 milliards d'euros par an, alors que les besoins sont si importants pour nos services publics,

7. <https://www.ipp.eu/publication/mars-2019-evaluation-impact-reforme-2008-credit-impot-recherche-cir/>

et qui n'est pas efficace pour avoir une R & D au niveau des enjeux, doit interroger sur sa pertinence, et son avenir.

L'étude de France stratégie montre que malgré un montant très important, puisqu'elle note que pour les aides : « *après la fin des paiements aux entreprises des dernières créances CICE, le CIR sera la première dépense fiscale en France* », le dispositif ne joue pas son rôle. Il a des effets plus que modestes sur la R & D des entreprises, n'attire pas la R & D des groupes étrangers. Dans les faits, il n'a pour objectif que de baisser le taux d'imposition des

entreprises au moment où le taux de marge n'a jamais été aussi élevé.

L'enjeu de la conditionnalité des aides publiques

À travers cet exemple c'est la question de la conditionnalité des aides quelles qu'elles soient qui revient avec force. Cette étude conforte l'analyse de la CGT sur le fait que les aides ne doivent pas être un droit, ne doivent pas servir à augmenter un « coût du capital » qui est déjà trop élevé et qui pèse fortement de manière négative sur l'activité économique. Ces aides doivent être conditionnées à des engagements

précis quantifiables des entreprises soumises à remboursement s'ils ne sont pas tenus. Le gouvernement ne cesse de parler du devoir de ceux qui perçoivent des aides (chômage, APL, allocations familiales, etc.), car c'est de l'argent public ; il est plus que temps qu'il applique cet adage aux entreprises. Cela permettrait de se donner des marges de manœuvre au niveau du budget pour combler des manques criants dans les services publics (santé, éducation nationale, etc.) et serait à ce titre bon socialement et efficace économiquement.

Jean-François Soury

Définition de l'entreprise Vers un service public de l'information des IRP ?

Dans le numéro printanier d'Économie et Politique, Claude Didry revient sur le flou (savamment entretenu par le patronat) de la notion « d'entreprise ».⁸ Il propose un service public de l'information des IRP.

Réalité des groupes

Didry commence par rappeler la lame de fond des discussions autour de ces questions à partir des années quatre-vingt-dix (et qui perdure aujourd'hui). Le salariat était amené à disparaître, et les entreprises ne deviendraient plus que des petites entités allant jusqu'à l'individu lui-même, devenu « entrepreneur de lui-même ». Il ne fait pas de doute que la plateforme en cours du travail fait écho à ces prédictions, mais dans

le même temps ni le salariat et la dimension collective du travail, ni les grands groupes non seulement n'ont pas disparu, mais continuent de structurer l'économie française puisqu'ils représentent les deux tiers de la valeur ajoutée.

Les limites juridiques et statistiques

Statistiquement, les entreprises n'existaient pas jusqu'à récemment. Seules les « unités légales » avaient cours. L'enjeu est majeur puisque la négociation collective dépend de ces définitions. Elle se fait, plus encore depuis la création des CSE, « à l'ombre des groupes » pour reprendre les termes de Didry. « *Il y a lieu ici pour les salariés et leurs représentants de s'interroger, au-delà de leur appartenance à un service ou un établissement,*

sur les contours d'une entité, l'entreprise, à laquelle est attachée une grande partie de leurs droits collectifs et dont dépend l'avenir de leur activité professionnelle, voire la réponse aux besoins du pays. »

L'Insee a alors engagé une démarche pour « révéler » l'entreprise et ne pas se limiter à la définition juridique. A été créée une catégorie « d'entreprise au sens économique », sur la base des flux entre entités. Il y a encore du chemin pour se saisir syndicalement de ce changement, mais la porte est au moins ouverte.

Un service public des IRP ?

Didry termine par une proposition qui mérite intérêt – bien qu'évoquée trop succinctement : puisque

8. <https://www.economie-et-politique.org/2021/06/24/pour-une-reconstitution-de-lentreprise-au-sens-economique-et-social-la-revolution-statistique-qui-vient/>

le service public de la statistique produit une définition de l'entreprise, ne faudrait-il pas confier l'information économique des IRP à un service public chargé d'éclairer

les représentants dans l'entreprise ? On dispose déjà de bases, à l'Insee comme à la Banque de France. Voilà sans doute une perspective revendicative à laquelle on peut

s'attacher pour redonner un sens à la négociation collective, dans le sillage de notre défense de droits nouveaux pour les IRP.

Mathieu Cocq

Crise sanitaire

Un niveau historique du taux d'épargne des ménages

Selon les derniers comptes trimestriels publiés par l'Insee le 31 août dernier, le taux d'épargne des ménages s'établirait à 21,4 % au second trimestre 2021. Ce taux était de 16,3 % au 3^e trimestre 2020, et avait atteint un maximum de 22,4 % au 4^e trimestre 2020.

Ce niveau de l'épargne des ménages est exceptionnel. Au 4^e trimestre 2019, donc avant le début de la crise sanitaire, il était de 14,7 %, et selon le directeur général de l'Insee Jean-Luc Tavernier, son niveau « normal » est d'environ 15 %. Par rapport à cette situation « normale », cela correspond à un surcroît d'épargne de 157 milliards d'euros.

La France (où le taux d'épargne des ménages est traditionnellement élevé comparé à d'autres pays développés) n'est pourtant pas une exception.

Ce taux est de 25,1 % en Allemagne, 22,7 % aux États-Unis (qui dépasse ainsi la France alors que les USA avaient un taux d'épargne de 11 % avant la crise), et 18 % au Royaume-

Uni, où il était très faible (6,5 % en 2019).

Deux raisons principales

Cette augmentation générale du taux d'épargne des ménages a deux raisons principales :

- une « épargne de précaution » : les ménages ont anticipé une montée générale du chômage, qui ne s'est finalement pas produite du fait des importantes mesures de soutien dans les principaux pays (par exemple le dispositif d'activité partielle en France) ;
- et surtout, la crise sanitaire a conduit à une très importante « épargne forcée », due notamment aux confinements successifs qui ont conduit les ménages à restreindre leur consommation (par exemple fermeture des hôtels et restaurants et des commerces dits « non essentiels », et plus récemment le pass sanitaire).

Intéressons-nous à la répartition de ce surcroît d'épargne.

Soulignons d'abord que cette hausse du taux d'épargne n'a pas du tout été égalitaire mais s'est concentrée sur les ménages les plus riches.

Selon une étude du Conseil d'analyse économique, 70 % de ce surcroît d'épargne provient des 20 % de ménages les plus aisés.

Selon la dernière note de la Banque de France sur les placements et le patrimoine des ménages, entre le 1^{er} trimestre 2020 et le 1^{er} trimestre 2021, sur les 200 milliards d'euros accumulés, près de la moitié (92 milliards d'euros) sont allés sur les comptes bancaires des ménages, 73 milliards d'euros sur les comptes rémunérés (dont 45 milliards d'euros sur le livret A et le livret de développement durable) et 20 milliards d'euros sur l'assurance-vie.

Il est intéressant de noter que plus de 75 % de cette assurance-vie est allée sur des contrats dits en « unités de compte », principalement investis en actions, mais dont le rendement n'est pas, contrairement à l'assurance-vie traditionnelle, garanti par l'assureur. Ce mouvement n'est pas sans liens avec la loi Pacte dont l'un des objectifs est de promouvoir l'épargne-retraite par capitalisation, en faisant exclusivement supporter le risque par l'épargnant, ce qui est un objectif ouvertement affiché par les assureurs.

Pierre-Yves Chanu

Salaire

Une perspective de « coup de pouce » au Smic qui s'éloigne

Lors d'une interview radio-diffusée, dimanche 29 août, le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal, s'exprimant au sujet du Smic, a écarté toute idée de « coup de pouce ».

« Ce n'est pas dans notre intention, au-delà des revalorisations classiques liées à l'inflation », a-t-il indiqué, avant de préciser que le gouvernement avait augmenté « la rémunération de ceux qui travaillent au Smic avec la prime d'activité, avec la baisse des cotisations sociales et salariales ». L'annonce a été confirmée le 6 septembre par le ministre de l'Économie et des finances, Bruno Le Maire qui, invité par BFM-TV, a mis en garde : « Donner un coup de pouce au Smic, c'est donner un coup de canif au redressement de l'emploi. »

Des propos à nuancer

Ces propos appellent correction. Ainsi, de nombreux smicards ne perçoivent pas de la prime d'activité. Depuis son élargissement, le 1^{er} janvier 2019, seul

un sur deux approximativement peut en bénéficier. Première explication, son versement dépend des revenus du ménage et non pas de ceux d'un seul individu. Or, fin 2018, 23 % des foyers allocataires étaient des familles monoparentales, 27 % étaient des couples mono ou biactifs⁹. Par ailleurs, tous les bénéficiaires potentiels de la prime ne la demandent pas, tant s'en faut (taux de non-recours de 27 %)¹⁰.

Non-prise en compte de l'avis des experts

Soulignons aussi que par leurs déclarations, G. Attal et B. Le Maire font fi de l'avis à venir du groupe d'experts chargé aux termes de la loi de se prononcer chaque année sur l'évolution du salaire minimum de croissance. Mais il est vrai que depuis son instauration en 2009, ce comité dont la composition a été revue en août, s'est invariablement opposé à tout coup de pouce, et ce d'ailleurs sans forcément disposer des éléments utiles pour se prononcer. Début septembre, France Stratégie a ainsi publié « un appel à projets de recherche analysant

l'impact quantitatif du niveau et des augmentations du salaire minimum sur l'emploi pour le cas français », et ce afin de combler l'absence (surprenante...) de travaux sur le sujet : « Les conséquences de variations du salaire minimum sur l'emploi sont une source de controverse dans la littérature économique [...]. De nombreux travaux empiriques récents sur les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne ou l'Espagne [...] aboutissent également à des conclusions contrastées. Certaines évaluations concluent à un effet nul ou légèrement positif du salaire minimum sur l'emploi, alors que d'autres trouvent un effet négatif, principalement sur l'emploi des jeunes et les travailleurs peu qualifiés. Dans tous les cas, il demeure difficile d'extrapoler directement ces résultats au cas français, compte tenu des spécificités institutionnelles du marché du travail. » Les résultats définitifs des études commandées sont attendus pour mars 2023. Nous en saurons alors davantage sur l'impact du salaire minimum sur l'emploi...

9. Cf. Drees (2020), « La prime d'activité », in *Minima sociaux et prestations sociales*, édition 2020, juin.

10. Cf. Lucie Gonzalez, Emmanuelle Nauze-Fichet (dossier coordonné par) (2020), « Le non-recours aux prestations sociales », *Les dossiers de la Drees*, n° 57, juin.

RETRAITES



PROTECTION SOCIALE

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

SALAIRES

EMPLOI

A large crowd of people is shown in silhouette against a bright yellow background. Many individuals have their hands raised in the air, and several are holding up rectangular signs. The scene conveys a sense of collective action and protest.

LE 5 OCTOBRE
TOUS UNIS POUR
NOS DROITS

Consommation des ménages

Les dépenses pré-engagées des ménages pèsent très lourd, et de plus en plus, sur les petits budgets

France Stratégie a publié en août 2021 une note intitulée « Les dépenses pré-engagées : un tiers des dépenses des ménages en 2017 »¹¹. Sans être faux, ce chiffre (données de la Drees du ministère de la Santé à partir de sources Insee) appelle des précisions, dont beaucoup sont d'ailleurs fournies dans cette note.

Que sont les « dépenses pré-engagées » ?

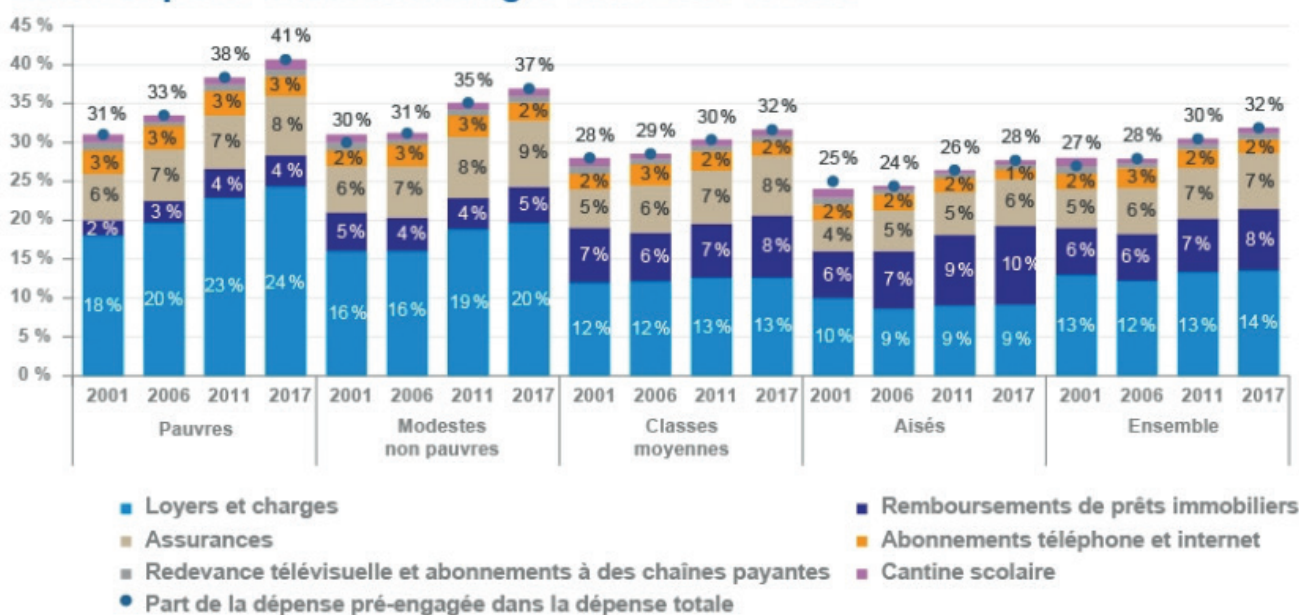
Il n'existe pas de définition reconnue des dépenses contraintes ou incompressibles, ni des « dépenses nécessaires » qui constitueraient un minimum vital.

Ce sont des travaux de l'Ires et de l'Onpes, sur les « budgets de référence » qui s'en rapprochent le mieux. Ils se fondent sur la notion de participation effective à la vie

sociale : ce qu'il faudrait pour vivre correctement dans notre société, sans être marginalisé ou gravement empêché par défaut de ressources monétaires.¹² Mais ces travaux sont insuffisamment connus.

Une autre notion peut s'en rapprocher : les dépenses pré-engagées. Elles ont l'avantage d'avoir une signification assez concrète. Ce sont en quelque sorte des dépenses « incompressibles à court terme ». Elles sont généralement fixées par

Évolution du poids des dépenses pré-engagées dans la dépense totale des ménages entre 2001 et 2017



Lecture : en 2017, en moyenne pour des ménages, 32 % de la dépense totale était pré-engagée. Les loyers et charges représentaient 14 % de la dépense totale.

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee, enquêtes *Budget de famille*. Calculs Drees pour l'année 2001, France Stratégie pour les autres années

11. https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2021-na.102-depenses_pre-engagees.pdf

12. https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_de_synthese-Rapport_ONPES.pdf

La Note éco CGT « Le SMIC a 50 ans. Le comprendre et le défendre », n° 156 d'octobre 2020 en rend compte dans sa dernière partie.

contrat. Leur montant est fixé, difficilement renégociable, pour le mois ou la période qui vient. Ce sont les primes d'assurance, les abonnements téléphoniques ou autres, et surtout les loyers, les charges et les remboursements d'emprunts liés au logement¹³. Il s'agit de dépenses de consommation, auxquelles on ajoute les remboursements de prêts immobiliers.

Quand on a fait le compte de ces dépenses obligées, il ne reste comme ressources monétaires qu'un revenu dit « arbitral » pour faire face aux autres dépenses : alimentation, transport, habillement, reste à charge de santé, culture et loisirs...

Comment ces dépenses pré-engagées pèsent-elles sur le budget des ménages ?

Ces dépenses pèsent de plus en plus sur le budget des ménages, et très lourd pour les « pauvres ».

Cela contribue à expliquer le décalage entre le pouvoir d'achat mesuré (par la comptabilité nationale) et le pouvoir d'achat perçu (par les ménages) ou encore entre l'inflation perçue et l'inflation officielle (l'indice des prix à la consommation)¹⁴.

Selon la note de France Stratégie, le ménage moyen (s'il existait) voyait

en 2017, dès le premier jour du mois, son budget obéré à hauteur de 32 % par les dépenses pré-engagées, soit 5 points de plus qu'en 2001.

Les dépenses pré-engagées moyennes sont composées à presque **70 % de dépenses de logement**. Elles sont particulièrement lourdes pour les locataires, les accédants à la propriété et les personnes à faibles ressources. Et là où le prix du logement est le plus élevé.

La note distingue quatre catégories de ménages : pauvres, « modestes non pauvres », classes moyennes et « aisés »¹⁵.

Ces dépenses contraintes à court terme représentent 41 % des dépenses des « pauvres »

en 2017, contre 31 % en 2001. Pour les ménages aisés, elles sont limitées à 28 % (contre 25 % en 2001, l'évolution étant essentiellement imputable aux remboursements d'emprunts immobiliers). L'écart est très net et s'est creusé en raison principalement du coût des loyers et des charges locatives.

L'écart entre les plus pauvres et les plus aisés est encore plus flagrant quand on considère le revenu arbitral, qui est donc la différence entre le revenu du ménage et ses dépenses pré-engagées. Ce qu'on

pourrait appeler le « réellement disponible » dans la vie courante des personnes. « *Un ménage pauvre a un niveau de vie inférieur à 819 euros par mois, et vit avec un revenu arbitral par unité de consommation*¹⁶ inférieur à 343 euros par mois. »

Au total : « *Les inégalités en termes de revenu arbitral sont, en 2017, près de deux fois plus fortes que les inégalités en niveaux de vie* » (page 10 de la note et tableaux page 12).

La note de France Stratégie fournit quelques autres indications plus détaillées ou plus techniques sur le poids des dépenses pré-engagées :

- elles sont plus lourdes pour les accédants à la propriété et pour les locataires, et dans les grandes agglomérations ;
- leur poids dans la dépense totale diminue avec l'âge (c'est peut-être en partie un « effet de génération ») et il est plus lourd pour les célibataires, avec ou sans enfants ;
- celles des ménages pauvres représentent 41 % de leurs dépenses estimées en 2017 mais 60 % de leur revenu disponible¹⁷ ;
- lorsque les revenus d'un ménage augmentent de 10 %, ses dépenses pré-engagées

13. Les informations chiffrées reprises ici se fondent sur la définition des dépenses pré-engagées retenue par la Drees. Une définition alternative, étudiée par France Stratégie en tant que variante, défalque les aides au logement à la fois des revenus et des loyers. Les résultats sont un peu différents, surtout pour les ménages pauvres, mais ne remettent pas en cause les principales conclusions.

14. Pour une analyse du décalage entre inflation perçue et inflation mesurée voir par exemple « La mesure du pouvoir d'achat et sa perception par les ménages » <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1373149?sommaire=1373158> et Florence Jany-Catrice (retrouver référence).

15. Cette dernière catégorie gomme un peu les inégalités car elle est plus large, et donc en moyenne moins riche, que les personnes « au-dessus du 9^e décile » qu'on cite le plus souvent et qu'on retrouve d'ailleurs en page 12 de la note.

16. Pour tenir compte de la taille et de la composition des ménages, on divise leur revenu (ou ici leurs dépenses pré-engagées) par le nombre d'unités de consommation (UC) <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1802>

17. « *En effet, leurs dépenses totales représentent 146 % de leur revenu disponible. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ce phénomène : un enregistrement imparfait des revenus des ménages (aides familiales, aides locales, travail non déclaré, etc.) ; une certaine volatilité des revenus, lissée par un recours à la désépargne ; et une surestimation du niveau réel de consommation des ménages enquêtés, ceux-ci "surconsommant" durant la semaine où leurs consommations sont enregistrées [par l'enquête Budget des familles].* »

n'augmenteraient que de 2 % ; cela tend à confirmer que ces dépenses concernent plutôt des biens ou services « de première nécessité ». Dont le logement...

Conclusion

Ce qu'on pourrait appeler le « pouvoir de vivre » dépend de nombreux facteurs : l'environnement, le patrimoine, la composition du ménage, les services publics... tout

ce qui détermine les « conditions de vie ». Dont le pouvoir d'achat. Le pouvoir d'achat dépend en premier lieu des revenus dont on dispose : salaires, revenus « de substitution » et prestations sociales, notamment. Il dépend aussi du « coût de la vie » : évolution des dépenses « contraintes » et de leur prix, en particulier.

Parmi ces dépenses contraintes, celles qui sont considérées comme

incompressibles à court terme et relativement faciles à chiffrer, sont les dépenses « pré-engagées ». Elles pèsent de plus en plus lourd sur les budgets des personnes et des familles. Surtout pour celles qui ont un petit revenu. Ces chiffres de 2017 le mettent en évidence. Et tout indique que cela ne s'est pas arrangé ces derniers temps.

AG

Retraites Les dangers de la capitalisation

Emmanuel Macron souhaite remettre sur la table le dossier des retraites dès que possible. Il apparaît donc nécessaire de se remémorer le projet porté par le gouvernement à la fin de l'année 2019 pour se préparer à cette nouvelle attaque de notre système de retraites...

Un marche-pied vers la retraite par capitalisation

Ce projet de réforme prévoyait notamment de plafonner les dépenses publiques de retraite à 14 % du PIB. Cela se traduirait sans aucun doute par une baisse des pensions et pousserait ainsi les travailleurs qui le peuvent à se constituer eux-mêmes un complément de retraite via les retraites complémentaires par capitalisation pour compenser cette

baisse des pensions publiques. Le projet prévoyait également une quasi-suppression des cotisations retraite au-dessus de 120 000 euros de salaire annuel. Cela aurait conduit ces salarié-e-s très aisé-e-s à placer ces cotisations « économisées » sur un plan épargne retraite (par capitalisation). Les assureurs qui commercialisent ces produits financiers ne s'étaient d'ailleurs pas trompés sur l'aubaine que constituait ce projet pour leur business¹⁸.

Du reste, le gouvernement avait déjà préparé le terrain en favorisant, on peut même dire en subventionnant, l'épargne retraite avec la loi Pacte présentée en 2018.

Qu'est-ce qu'un système par capitalisation ?

Pour comprendre la problématique de cet essor programmé des retraites par capitalisation, il est nécessaire de bien comprendre ce

système. À l'inverse du système par répartition, la retraite par capitalisation consiste en une accumulation des cotisations de l'assuré-e qui lui sont ensuite reversées au moment de la retraite sous forme de capital ou bien de rente viagère. On distinguera les systèmes à cotisations définies et les systèmes à prestations définies. Comme son nom l'indique, dans un système à cotisations définies, l'assuré sait ce qu'il va verser comme cotisations, en revanche le montant de sa pension dépendra notamment des performances des placements financiers effectués avec son capital. Au contraire, dans un système à prestations définies, l'assuré sait ce qu'il recevra comme pensions. Dans ce cas c'est l'organisme financier qui supporte le risque des placements financiers. Ces derniers perdent du terrain au profit des systèmes à cotisations définies.

18. https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/carriere/vie-professionnelle/retraite/reforme-des-retraites-l-assureur-axa-a-t-il-fait-la-publicite-d-un-produit-d-epargne-en-annoncant-une-future-baisse-des-pensions_3787359.html

Un système qui repose sur l'exploitation des travailleur-se-s

Il convient de voir que la croyance selon laquelle la retraite par capitalisation est un élément individuel (il n'en est pas moins individualiste) et ne reposant sur personne est un mythe.

Tout d'abord, on pense souvent que, dans un système par capitalisation, les prestations sont assurées par les cotisations versées en amont. C'est vrai sur le papier mais en pratique le paiement des pensions actuelles est en partie assuré par les nouvelles cotisations. Cela permet aux assureurs de ne pas avoir à liquider l'ensemble des placements effectués.

De plus, il est nécessaire d'avoir à l'esprit que la monnaie ne se mange pas et que son seul service est son pouvoir d'achat. L'épargne accumulée n'est donc utile que dans la mesure où elle permet d'acquérir une partie de la production. Or cette production est bel et bien assurée par les travailleur-se-s actif-ve-s. L'idée d'une indépendance et d'une autonomie totales grâce à la capitalisation est donc totalement illusoire : le lien entre les générations demeure incontournable.

Comme pour la retraite par répartition, la retraite par capitalisation repose sur le travail d'autres, mais on substitue une relation d'exploitation à la solidarité.

Pour comprendre les rapports d'exploitation sous-tendus par les retraites par capitalisation, il

convient de s'intéresser aux placements effectués avec les cotisations versées. Selon une étude de 2015, 42,2 % des fonds étaient investis en actions et 39,5 % en obligations, le reste étant investi dans l'immobilier, les devises ou autres instruments financiers.

Ainsi, une grande partie de la performance des fonds de pension – et donc de leur capacité à verser des pensions – dépend du marché des actions.

Les intérêts des personnes ayant une retraite par capitalisation rejoignent donc ceux du capital c'est-à-dire qu'ils ont intérêt à la performance du marché des actions.

Cette performance va dépendre de la capacité des entreprises à faire des bénéfices et verser des dividendes, ce qui permettra des versements réguliers pour les actionnaires et aura un impact positif sur la valeur de l'action. Or on sait bien que les dividendes sont versés au détriment de la juste rémunération des travailleur-se-s de l'entreprise et de l'investissement.

Pour ce qui est des obligations¹⁹, elles sont divisées entre obligations d'entreprises et obligations d'État. Pour les obligations d'État, l'intérêt est payé par les contribuables, les (future-s) pensionné-e-s étant aussi des contribuables.

Pour les obligations d'entreprises, là aussi, la rémunération de ce capital se fera aux dépens des

salarié-e-s, de leurs salaires et de leurs conditions de travail.

Un système créateur d'antagonismes internes

La retraite par capitalisation, à l'instar des dispositifs d'intéressement, vise à subordonner les intérêts des travailleur-se-s à ceux du capital en faisant dépendre une partie de leur revenus des « performances » de leur capital. Sauf que, contrairement aux « vrais » capitalistes, les future-s pensionné-e-s restent avant tout des travailleur-se-s dont les salaires et les conditions de travail sont mis sous pression pour assurer la rémunération du capital. C'est donc un « jeu » à somme au mieux nulle mais plus certainement négative. Une fois retraité-e-s, ces travailleur-se-s ne sont plus exploité-e-s mais continuent d'exploiter les actif-ve-s avec la continuité de leurs placements financiers. Ce n'est donc pas le système par répartition qui pèse sur les actif-ve-s et qui crée un conflit intergénérationnel mais bien le système par capitalisation.

Pour le capital, la retraite par capitalisation permet un brouillement des intérêts des travailleur-se-s qui contribue à freiner l'émergence de mouvements sociaux émancipateurs.

À l'inverse du système par répartition, qui se fonde sur la solidarité entre générations, le système par capitalisation repose sur l'exploitation généralisée.

Victorien Pâté

19. Obligation : C'est un titre de dette émis sur les marchés financiers par un agent économique (l'État ou une entreprise).

Territoires

Une forte concentration territoriale de l'emploi défavorable aux salariés

Une récente du CEPII vient corroborer nos observations quant à l'impact – très négatif – de la concentration des entreprises sur les salaires.

Dans une précédente livraison de la *Lettre éco* (n° 45), nous avons rendu compte de travaux académiques sur les effets négatifs, en termes d'embauches et de salaire des nouveaux embauchés, d'un nombre réduit d'entreprises sur un territoire donné. Leurs résultats sont corroborés par une nouvelle étude, du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII)²⁰. Ces deux auteurs montrent tout d'abord qu'en France, l'emploi est territorialement très concentré. Pour établir ce constat, ils calculent un « indice de concentration », lequel permet de « caractériser les pouvoirs de négociation des employeurs et des salariés ». En 2018, celui-ci s'élevait à 0,47, soit deux fois plus que le seuil habituellement retenu – par la Commission européenne, etc. – pour repérer un marché du travail très concentré (0,20/0,25). Ce chiffre « correspond à peu de chose près au degré de concentration qui prévaudrait si trois entreprises se partageaient le marché avec des parts de

respectivement 60 %, 30 % et 10 % de l'emploi ».

Plus forte concentration dans l'industrie

Cette concentration de l'emploi apparaît beaucoup plus grande dans l'industrie (0,62) que dans les services (0,35), avec cependant de fortes disparités territoriales. Ainsi, concernant les seules activités industrielles, l'indice « varie de 0,29 en moyenne en Île-de-France à 0,65 dans la Creuse, ou encore 0,61 dans le Lot ». Ces écarts sont aisément compréhensibles : « Alors que les emplois de nombreuses régions peu denses, souvent rurales, dépendent, au sein de chaque secteur d'activité, d'un nombre limité de gros employeurs, ceux des métropoles sont au contraire mieux répartis entre une plus grande diversité d'entreprises. Autrement dit, la concentration du marché du travail est moindre à Paris, Lyon ou Marseille » qu'ailleurs. Ceci dit, dans ces métropoles, « les prix du logement sont la plupart du temps plus élevés », une réalité peu propice à la mobilité géographique. Comme le révèle une analyse économétrique relative aux années 1995-2018, l'existence d'un nombre limité d'employeurs « a un effet négatif important sur les salaires », en par-

ticulier pour les travailleurs les moins bien payés. Ainsi, « pour les 10 % des salaires les plus bas au sein d'un marché du travail (même secteur et même zone d'emploi), une hausse de la concentration de 1 % conduit à une baisse du salaire de près de 0,35 % ».

Effet salarial d'une hausse de 1 % de la concentration de l'emploi	
Centile de salaire	Coefficient
10 ^e	- 0,350
20 ^e	- 0,200
30 ^e	- 0,110
40 ^e	- 0,063
50 ^e	- 0,051
60 ^e	- 0,059
70 ^e	- 0,055
80 ^e	- 0,036
90 ^e	+ 0,0048
99 ^e	+ 0,074

20. Cf. Axelle Arquí, Julia Bertin (2021), « La concentration des emplois, une source négligée de disparités territoriales et d'inégalités salariales », *La Lettre du CEPII*, n° 419, juillet-août.

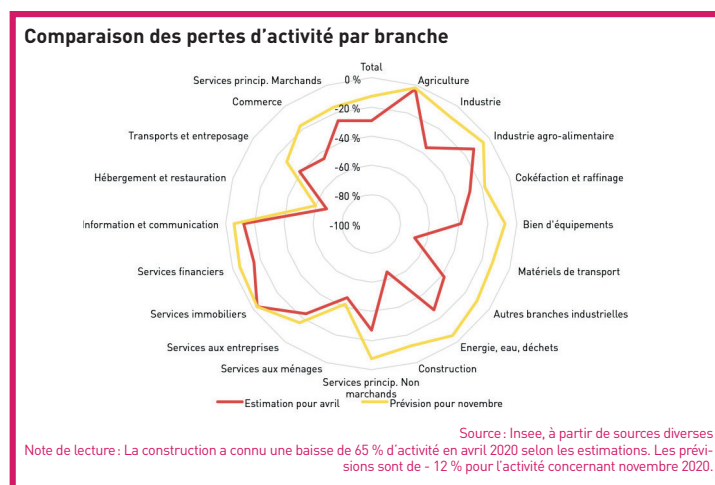
Indicateurs économique et sociaux de la CGT

Édition 2021

La dernière version du « baromètre éco CGT » est disponible sur le site cgt.fr. Riche de nouveaux indicateurs, mis à jour sur les indicateurs existants, le baromètre a vocation à épauler les militant·e·s dans la démarche revendicative avec des données économiques importantes et présentées le plus clairement possible : une page, un graphique, un commentaire. C'est un excellent outil pour « débiter » sur les questions économiques, chaque chapitre couvrant un enjeu revendicatif essentiel (emploi, salaire, sécurité sociale, coût du capital, environnement). Le Pôle éco est à disposition pour organiser des journées d'étude (dans les UD, FD, CR, là où nous serons appelé·e·s) autour de ce baromètre pour en faciliter l'appropriation et le déploiement. Il y a là sans doute un outil pour aller convaincre les salarié·e·s avec des chiffres clairs, nets et précis. En espérant qu'il soit utile, bonne lecture !

Baromètre économique - Éléments macroéconomiques

Crise du Covid : un impact très hétérogène



Un impact hétérogène

La crise sanitaire n'a pas eu le même impact sur l'activité selon les secteurs. Ainsi pour les secteurs qui fonctionnent essentiellement de manière dématérialisée comme les services financiers ou bien sont essentiels comme l'agriculture, l'énergie et l'eau, l'impact sur l'activité a été relativement limité. À l'inverse, certains secteurs ont connu une très forte baisse de l'activité. Le cas de l'hébergement-restauration est à ce titre le plus emblématique.

Il est essentiel que cette diversité des situations se ressente et se traduise par un accompagnement ciblé et non par une pluie indifférenciée d'aides publiques.

Un 2^e confinement moins strict

Pour tous les secteurs, le deuxième confinement a un impact moins fort que le premier. Outre l'effet d'apprentissage et l'adaptation de toutes et tous face à la pérennisation de cette situation extraordinaire, ce deuxième confinement a été marqué par la volonté de maintenir l'économie à flot « *quoiqu'il en coûte* ». Pour autant, au-delà de la puissance de ce deuxième choc pour l'économie, c'est la répétition des chocs avec si peu d'intervalle, et la durée de cette période de crise qui risque de créer beaucoup de dommages sur le plan économique et social.

Portrait

L'engagement de Joséphine Pencalet, de la lutte des sardinières à l'accès à la mairie de Douarnenez (1925)

Retour sur le parcours militant d'une syndicaliste, première femme élue en Bretagne vingt ans avant que le droit de vote ne leur soit ouvert.

Dans les années 1920, pendant que les hommes sont à la pêche, plus de 2 000 femmes travaillent dans les conserveries de Douarnenez. Leurs conditions de travail sont déplorables, car elles travaillent dans l'urgence (pas de chambre froide), sans limite d'heures, y compris la nuit, malgré la législation. Les rues de la ville vivent au rythme des arrivages, où toutes les femmes, y compris les fillettes de 12 ans, se rendent à l'usine, à l'exception des femmes de « notables ». Si la pêche est bonne, elles peuvent travailler jusqu'à soixante-douze heures d'affilée, témoigne Michel Mazéas, ancien maire de la ville. Tout cela pour un salaire de misère (0,80 F de l'heure, alors que le kilo de beurre est à 15 F). En 1905 déjà, elles s'étaient battues pour le paiement à l'heure et non à la pièce (au mille de sardines). Mais le moment fort se déroule du 21 novembre 1924 au 6 janvier 1925, où elles revendiquent une revalorisation de leur salaire à 1,25 F de l'heure. Même si elles manifestent tout en chantant, ce mouvement sera dur, avec de nombreux affrontements. La mairie, première ville

communiste depuis 1921, soutiendra le mouvement en organisant des soupes populaires. De même les marins-pêcheurs, bien conscients du rôle clé des sardinières, sans qui ils ne peuvent plus travailler. Le mouvement sera porté jusqu'à l'Assemblée, par le député et directeur de l'Humanité, Marcel Cachin. Au bout de ces sept semaines d'âpres luttes souvent violentes, elles gagneront une hausse de salaire (1 F de l'heure), le paiement des heures supplémentaires et des heures de nuit. Leur syndicat sera également reconnu et Joséphine Pencalet, l'une des grévistes, devient secrétaire adjointe du syndicat des métaux de la CGTU de Douarnenez.

Joséphine Pencalet, première femme élue de Bretagne

Cette lutte est très symbolique des droits des femmes, y compris en politique, puisque Joséphine Pencalet – dont le patronyme signifie « tête dure » en breton – ira jusqu'à se présenter aux élections municipales en mai 1925. Cette élection municipale est l'occasion « *de transformer politiquement l'essai marqué syndicalement* »²¹. Les communistes vont en effet profiter d'une brèche dans le Code électoral : si la loi de 1884 interdit aux femmes d'être élues, rien n'est dit sur le fait qu'elles soient candidates ! Cette période est d'ailleurs marquée par

d'importantes mobilisations autour du suffrage féminin. Et ces élections municipales sont l'occasion d'affirmer le droit de vote des femmes, sur le plan local avec une nouvelle proposition de loi dans ce sens, bloquée comme à chaque fois par le Sénat²². Il s'agit aussi pour les communistes de doubler des associations de suffragettes, jugées réformistes ou bourgeoises en mettant en avant des ouvrières ou des paysannes. Au total, une petite dizaine de femmes seront élues, toutes sur des listes communistes, et siégeront un temps dans les conseils municipaux, car les procédures en annulation traînent. C'est ainsi que Joséphine Pencalet, en tant que veuve de guerre, et surtout ouvrière d'usine sortant d'une lutte victorieuse, sera présentée et finalement élue. Mais selon l'historienne Fanny Bugnon, on ne trouve que peu de traces de son activité politique, à la différence des autres élues municipales en région parisienne, membres des instances du parti communiste. La seule information retrouvée apparaît dans la désignation des commissions lors d'un conseil municipal d'août 1925, où on lui attribue les commissions des affaires scolaires et d'hygiène, secteurs naturellement dévolus aux femmes... Grâce à une requête auprès du Conseil d'État, elle participera six mois au conseil municipal, jusqu'en novembre 1925, date à laquelle son élection sera annulée.

21. Mathilde Larrère sur Twitter : <https://twitter.com/LarrereMathilde/status/1053544774827982848?s=20>

22. Voir Fanny Bugnon, « De l'usine au conseil d'État. L'élection de Joséphine Pencalet à Douarnenez (1925) », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, Presses de Sciences Po, n° 125, 2015, pp. 32-44. Et la notice qu'elle a rédigée sur elle dans le *Maitron* : <https://maitron.fr/spip.php?article125445>

Mais à la différence des autres élues déboutées, Joséphine disparaît rapidement de la vie publique et il faudra attendre 1945 pour que d'autres femmes soient élues à Douarnenez...

Et encore attendre les années 2000, bien après sa mort en 1972, pour que son histoire et celle de la grève des « Penn sardines » soient redécouvertes... Il n'en reste pas moins que

Joséphine Pencalet sera la première femme élue de Bretagne, vingt ans avant le droit de vote des femmes...

Rachel Silvera

Statistique

On peut débattre de tout, y compris des chiffres !

Selon une publicité gouvernementale pour la vaccination contre le Covid, on pourrait débattre de tout sauf des chiffres. Cette affirmation péremptoire est gravement erronée : tout chiffre se réfère à des définitions et à des méthodes de mesure qui peuvent et qui doivent faire l'objet de débats publics non réservés aux spécialistes. À défaut, les citoyens auront quelques raisons de douter et risqueront de se fourvoyer.

« On peut débattre de tout sauf des chiffres » proclame une publicité gouvernementale diffusée sur les chaînes publiques, qui se poursuit ensuite en indiquant qu'« aujourd'hui, en France, 8 personnes sur 10 hospitalisées à cause du Covid-19 ne sont pas vaccinées ». Cette affirmation serinée sur des chaînes publiques n'a qu'un but : inciter à la vaccination. On peut la consulter ici si on estime ne pas l'avoir assez entendue ! <https://twitter.com/visactu/status/1429852664590966784>.

Il ne s'agit pas ici de contester l'opportunité de la vaccination contre le Covid : examiner les raisons des

réticences de certains citoyens serait l'objet d'un tout autre article, mais il est faux de prétendre que ces chiffres ne se discutent pas.

Au contraire, ils font naître une foule de questions qui pourraient conduire à contester ce chiffre de 8 sur 10, le modifier substantiellement, le relativiser ou, au moins, le contextualiser.

Sans être exhaustif, en voici quelques-unes :

- en premier lieu, une question basique : quelle est la proportion de personnes vaccinées et non vaccinées dans la population ?
- quelle est la structure par âge de ces deux « populations » puisque, on le sait, les personnes plus âgées sont plus souvent atteintes par des formes graves de la maladie ?
- quelles sont ces « personnes » dont parle la publicité ? Toutes, y compris les moins de 12 ans non ciblés par les campagnes de vaccination mais dont certains sont hospitalisés ou seulement la population d'un certain âge ?
- de quand date cet « aujourd'hui » évoqué ? Quel jour ou sur quelle période alors que le nombre d'hospitalisés, comme celui des vaccinés, ne cesse d'évoluer ?

- quel est le territoire concerné ? L'ensemble de la France, qui intègre les départements d'outre-mer, ou la France réduite à sa métropole comme dans de nombreuses statistiques publiques ? Que donnerait le même slogan sur certains territoires ciblés tant les différences peuvent être grandes selon les régions ? Et ceci aussi bien pour la situation épidémique que pour la structure de leur population, catégories sociales et l'âge évidemment, puisque cette annonce s'adresse visiblement surtout aux « jeunes » ;
- que signifie « pas vaccinées » ? Sont-ce les personnes qui ne sont complètement vaccinées en intégrant le délai de quelques jours pris en compte dans le passe sanitaire ? Ou est-ce une notion plus souple qui compte parmi les vaccinées toutes celles qui ont eu leurs deux doses, voire aussi celles qui en ont déjà eu une ?
- pourquoi privilégier l'indicateur sur les personnes « hospitalisées » plutôt qu'un autre, relatif aux personnes en soins critiques, voire aux décès ?

Autant de points à expliciter et vérifier qui peuvent et qui doivent susciter et alimenter le débat.

De fait, ce chiffre de 8 sur 10 s'appuie très probablement sur une étude de la Drees du ministère de la Santé dont le sérieux n'est pas en cause et qui apporte des éléments de réponse à certaines des questions posées ci-dessus²³. Selon l'une des conclusions de cette étude : « 84 % des admissions en soins critiques et 76 % des admissions en hospitalisation conventionnelle sont le fait de personnes non-vaccinées ». À peu près 8 sur 10 donc. Cependant, la principale conclusion de cette étude est la suivante : « À taille de population comparable, il y a 11 fois plus d'entrées en soins critiques parmi les non-vaccinés que parmi les complètement vaccinés. »

Ce « 11 fois plus » aurait pu mériter tout autant d'être mis en avant puisqu'il rend compte beaucoup plus directement des écarts de risques individuels entre personnes vaccinées et personnes non vaccinées. Une question peut donc se poser : pourquoi a-t-on choisi de mettre en avant « 8 sur 10 » plutôt que « 11 fois plus », pourtant plus solide, plus précis et scientifiquement plus convaincant ? Paradoxalement, le choix qui a été fait conduit à minimiser, involontairement, l'intérêt de la vaccination ! Peut-être parce que « 8 sur 10 » (ou son homologue 80 %) figure parmi ces « chiffres magiques » qui marquent les esprits.

Quantifier implique de convenir puis de mesurer, et de débattre

De façon plus générale, l'idée selon laquelle on n'aurait pas à débattre des chiffres est absurde, voire potentiellement dangereuse. Elle

rejoint des affirmations tout aussi erronées que « *les chiffres parlent d'eux-mêmes* » ou son contraire qui proclame que « *l'on peut faire dire tout et son contraire aux chiffres* ». Quand on entend cela, il faut tout de suite se demander quel est le ventriloque qui les fait parler ; quelle « vérité des chiffres » il prétend imposer et à quelle fin !

Les historiens et les « sociologues de la quantification », dont Alain Desrosières en premier lieu²⁴, ont bien établi que les chiffres mobilisés par les sciences sociales et politiques sont l'objet d'une construction. Ils sont constitués avec divers instruments de mesure (des enquêtes auprès des citoyens ou des entreprises, éventuellement par sondage, des relevés « sur le terrain », l'exploitation de fichiers administratifs, etc.) et ne prennent leur sens que dans le cadre d'un ensemble de définitions. Un seul exemple en dehors des indicateurs sanitaires : le chômage. Il est inepte d'annoncer comme on l'entend souvent que « LE chiffre du chômage » est, par exemple, de 3 millions. Il y a effectivement une définition générale du chômage, qui est celle du Bureau international du travail et à laquelle peut correspondre ce chiffre de 3 millions. Cette définition a le mérite d'exister. Elle sert de référence aux statisticiens du monde entier au point que l'on peut parler de mesure « officielle ». Mais la mise en œuvre pratique de cette définition a varié dans le temps et peut différer selon les pays, parce qu'il faut définir de façon très concrète comment repérer les personnes sans emploi, disponibles

pour travailler et en recherchant un. Or cette façon de faire n'est pas la même en tout lieu et en tout temps. En France, par exemple, s'inscrire à Pôle emploi ou renouveler son inscription n'est plus considéré depuis longtemps comme une démarche active de recherche d'emploi. Mais ce ne fut pas toujours le cas. Ce simple changement de méthode a fait disparaître des dizaines de milliers de chômeurs du « chiffre officiel ».

Les grands principes de la définition du Bureau international du travail du chômage peuvent aussi être questionnés parce qu'ils se trouvent très restrictifs pour rendre compte de l'ensemble des personnes sans emploi ou en situation de sous-emploi, qui aimeraient travailler plus. Analyser le chômage ne peut ainsi se borner à un seul chiffre. Grâce aux débats permanents sur ce sujet, d'autres indicateurs ont ainsi pu voir le jour pour mieux rendre compte du « halo du chômage », à partir de la même enquête qui permet de mesurer le chômage « officiel » : l'enquête Emploi de l'Insee.

Enfin, il y a les chiffres de Pôle emploi, que le ministère du Travail publie sous le nom « Statistiques du marché du travail ». Certains de ces chiffres peuvent sembler proches des chiffres du chômage calculés par l'Insee et de sa définition. Mais la proximité est trompeuse et si l'on prend en compte l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et soumis aux obligations de recherche d'emploi, les chiffres bondissent autour des 5 millions. Il ne s'agit pas ici de dire que tel chiffre serait « vrai » et tel autre « faux »,

23. L'étude et sa méthodologie sont ici : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/communiquede-presse/debut-aout-huit-fois-moins-de-tests-positifs-et-onze-fois-moins-dentrees-en>

24. Voir par exemple « Avec Alain Desrosières entre pénombriens », http://www.penombre.org/IMG/File/Lettre_grise_12.pdf

mais de prendre conscience que ces chiffres ne mesurent pas la même chose et résultent de méthodes de production différentes. En particulier, les chiffres de Pôle emploi résultent de l'exploitation d'un fichier dont le contenu dépend lui-même de dispositions réglementaires et de pratiques administratives que les statisticiens ne maîtrisent pas.

Après un travail considérable, le statisticien et historien de la statistique Alain Desrosières expliquait en résumé que « *quantifier, c'est convenir + mesurer* ». Toute quantification s'appuie, d'une part, sur des définitions forcément discutables et contestables et, d'autre part, sur une méthodologie forcément perfectible.

Convenir, aboutir à une convention, à des définitions aussi claires que possible, se réfère à une première

sorte de débats : que veut-on quantifier, pour quel usage politique et social ?

Mesurer ne devrait en principe intervenir que dans un second temps, une fois la convention établie. Compte tenu de ce que l'on souhaite mesurer, faut-il un recensement, une grosse enquête par sondage (ou une petite !) ? Faut-il exploiter un ensemble de documents supposés pertinents ? Se borner à des observations qui fournissent des chiffres sans prétention à la « représentativité statistique » ? Diverses instances se saisissent de ces problématiques : le Conseil national de l'information statistique et le Comité du label pour les statistiques publiques, la Commission des sondages, l'université...

Mais ces questions ne doivent pas rester une affaire de spécialistes car, si c'était le cas, les citoyens ne pour-

raient pas bien exercer leur esprit critique et seraient réduits à deux attitudes :

- gober les chiffres frelatés ou erronés qui envahissent l'espace public, sans pouvoir les distinguer de ceux qui ont fait l'objet d'une construction sérieuse, même si elle reste discutable ;
- ou jeter le bébé avec l'eau du bain et conclure de manière sommaire que « *(toutes) les statistiques sont fausses* » ; ce qui peut facilement ramener à la première attitude.

Voilà pourquoi affirmer que l'« *on peut débattre de tout sauf des chiffres* » est faire preuve d'une naïveté coupable. Les chiffres, comme les mots, sont et doivent être des objets de débats qui ne méritent ni un excès de révérence, ni un rejet systématique.

AG

A lire

Ernest Mandel (1988), « Défense de la planification socialiste », *Actuel Marx*, n° 3, p. 103 - 115¹

Voilà un auteur peu connu qu'Ernest Mandel. Économiste marxiste, penseur du temps long, ce court texte (dizaine de pages) qu'il signe est à mettre entre toutes les mains. On y retrouve des éléments incontournables qui structurent notre pensée CGT, à travers la question de la planification. Car au fond, qu'est-ce que la planification ? C'est l'inverse de la répartition par le marché, qui repose sur les décisions privées des capitalistes en concurrence, validées ou non par le jeu des relations marchandes. La planification, c'est la répartition directe des ressources et du travail, sur la base d'un programme décidé collectivement. Il existe ainsi une grande variété de planifications possibles (centrale, décentralisée, hybrides avec le marché, etc.). L'enjeu est bien de comprendre que la planification est l'acte démocratique de choisir ce qui est produit ce qui implique nécessairement de s'interroger collectivement sur ce qu'on produit et dans quel but. Mandel soulève plusieurs points :

- l'illusion que nous avons des besoins qui peuvent se porter sur une infinité de biens et services. En vérité nous dit l'auteur, c'est la force de l'habitude qui forge les choix de consommations. De manière générale, cela conduit à s'interroger collectivement sur ce que nous consommons et ce que cela veut dire (pas au sens moral, mais au sens de l'absurdité de notre mode de production);
- la plupart des biens intermédiaires comme les machines (généralement produits par les sous-traitants) sont déjà « hors marché » et dépendent de la commande (publique ou privée) de grands groupes. Autrement dit, la planification existe déjà, elle est simplement hors de nos mains. Qui peut croire un instant qu'un groupe du CAC 40 ne planifie pas ?

Sans rentrer dans le détail, Mandel répond ensuite à l'ensemble des critiques que l'on pourrait formuler contre la planification : manque d'innovation, manque de motivation, despotisme, etc. En pensant l'articulation entre autogestion ouvrière et planification, en posant sérieusement la question des besoins, de la rareté et de l'abondance, on pourrait penser que ce texte a été écrit en 2021 tant il résonne avec les luttes d'aujourd'hui et celles de demain. Il ne s'agit pas de reproduire la planification centrale dont les errements sont bien connus². Il s'agit de reconnaître que la planification est une des manières de porter un plan de rupture et d'opposer au capital une logique tout autre ; nous voulons produire collectivement, pour répondre à des besoins collectivement décidés. Une stratégie pourrait être de partir des besoins fondamentaux définis collectivement (santé, éducation, alimentation, transports etc.). On verrait alors que la liste de ce qu'il y a à mettre « en commun » est longue. La voie de l'émancipation dans un monde à un réchauffement contenu sous les deux degrés est étroite, elle passe nécessairement par une planification.

MC

Repères statistiques

Salaires

- > **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2016)
 - ensemble : 1789 € ;
 - femmes : 1639 € ;
 - hommes : 1899 €.
- > **Écart de salaire femmes/hommes** : 22,7 % en équivalent temps plein (F : 1986 € ; H : 2438 €) mais en réalité davantage, car il y a plus de femmes que d'hommes à temps partiel
- > **Smic mensuel net** : 1171,34 € (772 € l'heure)
- > **Salaire mensuel brut** : 1521,22 (10,03 € l'heure)
- > **Pension des retraites** : 1422 en 2017
- > **RSA « socle »** : 559,74 € pour une personne seule, 839,62 pour un couple ou personne seule avec un enfant (sans aide au logement).

Emploi

- > **Emploi total** : 28 244 000 en 2020
 - > **Emploi salarié** : 25 152 000 en 2020
 - > **Emploi à temps partiel** : 4 126 500 en 2020
 - > **Nombre de chômeurs (au sens du Bureau International du Travail)** : 2 351 000 en 2020
 - > **Sous-emploi salarié*** : 2 960 100 en 2020
- *Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire. Sont inclus également les salariés ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage partiel, mauvais temps...).

Données générales

- > **PIB** : 2 353,1 Mds € en 2018
- > **Consommation des ménages** : 1 219,8 Mds € en 2018
- > **Investissement des entreprises** : 293,6 Mds € en 2018
- > **Dividendes versés** (par les sociétés non financières) : 171,5 Mds € en 2018
- > **Budget de l'État** : 366,1 Mds dont charge de la dette : 39,1 Mds €
- > **Recettes de l'État** : 325,4 Mds € en 2018 dont :
 - **impôt sur le revenu** : 78,0 Mds € en 2018 ;
 - **impôt sur les sociétés** : 27,3 Mds € en 2018 ;
 - **TVA** : 157,0 Mds € en 2018.
- > **Exportations** : 491,6 Mds € en 2018
- > **Importations** : 551,5 Mds € en 2018
- > **Solde du commerce extérieur** : - 59,9 Mds €

1. <https://www.cairn.info/revue-actuel-marx-1988-1-page-103.htm?contenu=resume>

2. <https://www.cairn.info/revue-actuel-marx-2019-1-page-26.htm>